

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/NA158 dit « Fabrique de produits émaillés et étamés » à NAMUR (Saint-Servais)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Démolition d'une partie des immeubles, rénovation des deux ensembles de halls, réalisation de logements, de voiries, de parkings, d'une zone PME et d'une place publique.
<u>Localisation</u> :	entre les rues des Carrières, de l'Avenir, des Emaillés et de l'Industrie
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat et zone d'activité économique mixte

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	17 mai 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/NA158 dit « Fabrique de produits émaillés et étamés » à NAMUR (Saint-Servais).

Au vu de l'état du site et de sa localisation à proximité de la gare et du centre de Namur, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification, bien qu'il présente encore des activités en place.

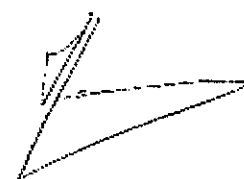
Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

La Commission s'étonne toutefois de la densité importante de logements programmée au sein du projet. Elle estime qu'il serait essentiel de prévoir des espaces publics de qualité et de créer une réelle mixité fonctionnelle par la présence d'un plus grand nombre de PME. Elle considère en outre qu'il serait judicieux de prévoir une étude approfondie de la mobilité au sein et autour du site (typologie des nouvelles voiries et sens de circulation).

Vu la pollution des sols mentionnée dans le rapport sur les incidences environnementales, la CRAT attire également l'attention sur la nécessité de réaliser une étude de risques lors de l'élaboration du futur projet dans les zones dédiées au logement.

La CRAT se demande cependant si la réalisation d'une opération de revitalisation urbaine n'aurait pas été plus opportune au vu de l'activité encore existante.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président